



L'enseignement secondaire dans les provinces et les territoires au Canada : Guide de transfert des élèves 2023-2024

Québec

Part 1 – Summary Statement

1.1 Introduction

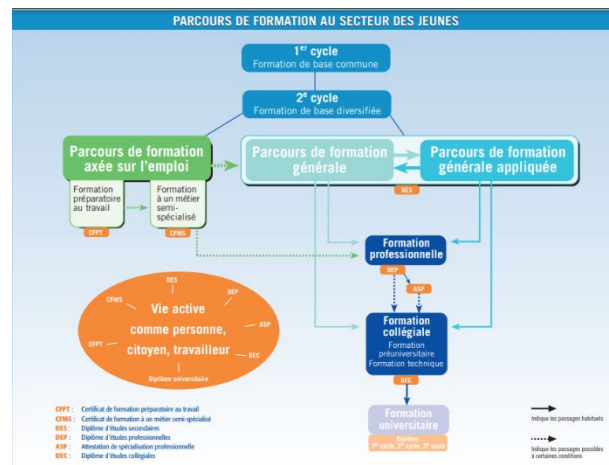
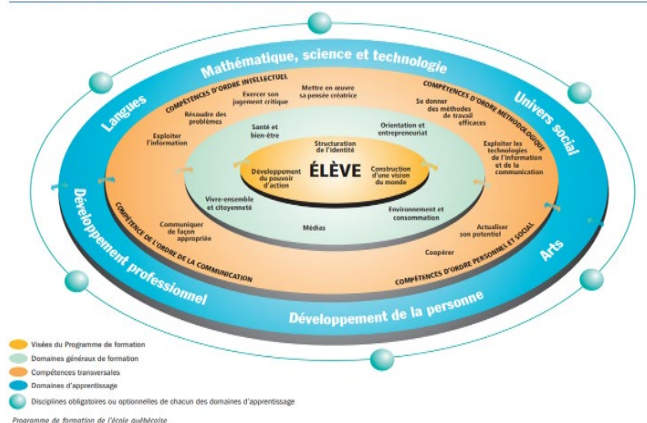
Le système éducatif québécois offre l'éducation préscolaire (4 ans et 5 ans) de façon facultative. Une formation de 6 années à l'enseignement primaire et 5 années à l'enseignement secondaire en formation générale est offerte. Il existe aussi la formation générale des adultes, le parcours de formation axée sur l'emploi et la formation professionnelle.

La province de Québec a vécu sa dernière réforme au tournant des années 2000, ce qui fut aussi appelé le renouveau pédagogique. Après des États généraux sur l'éducation dans les années 90, le ministère de l'Éducation a mis en place une réforme pour l'ensemble des programmes d'études sous sa gouverne. Les programmes d'études sont maintenant axés sur le développement de compétences, tandis qu'auparavant, c'était sous la forme d'objectifs à atteindre.

Regroupés en six domaines d'apprentissage, les programmes d'études définissent les apprentissages attendus à l'enseignement primaire et secondaire. Aucune réforme n'est prévue à court terme. Le ministère de l'Éducation implantera de façon obligatoire le nouveau programme d'études Culture et citoyenneté québécoise à l'enseignement primaire et secondaire dès la rentrée 2024. Par ailleurs, le ministère de l'Éducation du Québec a annoncé en juin 2023, la révision des programmes d'études de Français, langue d'enseignement, qui sont actuellement en élaboration.

1.2 Structure du système scolaire

Le Programme de formation de l'école québécoise



Maternelle 4 ans et Maternelle 5 ans

- Maternelle 4 ans, non obligatoire et en déploiement actuellement
- Maternelle 5 ans, non obligatoire, mais service universel

Programme cycle de l'éducation préscolaire:

- Deux mandats: développement global et prévention
- Cinq domaines de développement : langagier, physique et moteur, affectif, cognitif et social
- Apprentissage par le jeu

Enseignement primaire

- Durée de six ans partagés en trois cycles de deux ans
- 1^{er} cycle (2 ans)
 - Une formation de base commune
 - Domaine des langues, mathématique, éducation physique et à la santé, Culture et citoyenneté québécoise et le domaine des arts
- 2^e cycle et 3^e cycle (2 ans chacun)
 - Une formation de base commune
 - Explore nouvelles disciplines (sciences, domaine de l'univers social)

PFEQ Enseignement secondaire Une formation générale de cinq ans, divisée en deux cycles

- 1^{er} cycle (2 ans)
 - Une formation de base commune
 - Consolide la formation reçue au primaire
- 2^e cycle (3 ans)
 - Une formation générale enrichie de matières à option où l'élève explore différentes disciplines (sciences, arts, etc.)
 - Offre un parcours diversifié : formation générale ou formation générale appliquée

Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire de l'élève comprend l'équivalent d'un maximum de 200 journées dont au moins 180 doivent être consacrées aux services éducatifs.

1.3 Explication des termes utilisés (y compris les termes relatifs à l'éducation spécialisée/aux services aux élèves)

Le Québec s'est doté d'un système éducatif décentralisé afin de favoriser la réussite des élèves au moyen d'une plus grande possibilité, pour chaque établissement, d'adapter ses services aux besoins et aux caractéristiques de la population qu'elle sert. Le gouvernement s'est doté de lois, de politiques, de stratégies et de plans d'action favorisant l'inclusion de tous les élèves, dont les élèves handicapés. Il soutient également les centres de services scolaires (francophones), commissions scolaires (anglophones) et les écoles dans leurs responsabilités d'organiser les services en fonction des besoins des élèves.

Droit aux services éducatifs

L'accès universel à l'éducation pour tous est garanti par la Loi sur l'instruction publique qui accorde le droit aux services éducatifs et à la gratuité de ceux-ci pour tout enfant âgé de 5 à 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale sans égard à son origine, sa religion, son sexe, sa condition sociale, sa capacité, etc.

Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire. Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par le centre de services scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers (LIP art 1). Tous les élèves ont droit aux services éducatifs prévus aux encadrements, selon leurs besoins.

Obligation de fréquentation scolaire

Du côté de l'obligation de fréquentation scolaire, elle est établie pour tous les élèves de 6 à 16 ans. Tout au long de cette période, l'élève fréquente un établissement scolaire du réseau public ou privé, francophone ou anglophone, qui lui offrira les services éducatifs auxquels il a droit, au primaire et au secondaire. L'élève peut aussi être scolarisé à la maison, sous certaines conditions.

Adaptation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)

Il est de la responsabilité de chaque organisme scolaire, au niveau local, d'adapter les services éducatifs à l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage HDAA selon ses besoins, d'après l'évaluation qu'il doit faire de ses capacités (LIP, art.234). Les moyens et interventions mis en place sont adaptés à chacun des élèves handicapés et peuvent donc différer d'une école à l'autre en gardant les mêmes visées d'inclusion.

Une démarche de concertation est prévue pour tous les élèves handicapés. Le directeur de l'école, avec l'aide des parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du personnel qui dispense des services à cet élève et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable, établit un plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève. (LIP, art 96.14). La démarche du plan d'intervention permet de préciser les capacités et les besoins de l'élève et de déterminer les moyens nécessaires pour soutenir sa réussite éducative. Au Québec, l'éducation spécialisée est souvent appelée l'adaptation scolaire.

Par ailleurs, le programme de la formation de l'école québécoise est un programme par compétence. Le Québec entend par compétence *un savoir-agir* fondé sur la mobilisation et l'utilisation efficaces d'un ensemble de ressources.

1.4 Désignation des cours

Nomenclature des codes de cours au secondaire en formation générale des jeunes

Les codes de cours réguliers comprennent généralement 6 chiffres, par exemple le code utilisé en mathématique de 2^e secondaire est le 063 206.

- Le premier chiffre indique le secteur :
 - o 0 ou 1 pour la formation générale en français
 - o 5 ou 6 pour la formation générale en anglaisExemple : le cours 063 206 est un cours du secteur francophone (063 206),
- Les 2^e et 3^e chiffres indiquent la matière
Exemple : pour mathématique c'est 063 (063 206)
- Le 4^e chiffre indique l'année scolaire, chiffre compris entre 1 et 5 (entre 1^{er} et 5^e secondaire)
Exemple : 063 206 est un cours de mathématique de 2^e secondaire
- Le 5^e chiffre donne une précision sur le type de programme
 - o 0, 1 ou 2 indique que c'est un programme ministériel
 - o 3, 4, 5 ou 6 indique généralement un programme local
- Le 6^e chiffre indique le nombre d'unités que l'élève obtient lorsqu'il réussit le cours.
Exemple le cours 063 206 donne 6 unités.

1.5 Répartition du temps et charge de cours

Les articles 22 ; 23 et 23,1, 23,4 et 23,5 du [Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire](#) précisent le temps indicatif de différentes matières. Une unité correspond à 25 heures de temps d'enseignement indicatif.

Pour l'élève de l'éducation préscolaire, la semaine comprend un minimum de 23 heures 30 minutes consacrées aux services éducatifs ; pour l'élève de l'enseignement primaire, la semaine comprend un minimum de 25 heures consacrées à de tels services. Pour l'élève de l'enseignement secondaire, la semaine comprend un minimum de 25 heures consacrées aux services éducatifs.

1.6 Structure du programme d'études

1.7 Cours préalables ou associés.

1.8 Pratiques d'évaluation ; relevés de notes et autorités responsables de leur délivrance

L'évaluation des apprentissages est une responsabilité partagée entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires. Ces derniers sont autorisés à préparer et à faire subir des épreuves dans la plupart des disciplines. En formation générale, la note de passage est de 60 %. En formation professionnelle, le seuil de réussite est variable et s'exprime par la mention « succès ».

Tous les programmes d'études de formation générale réussis en 4^e et en 5^e secondaire sont pris en considération pour la sanction des études secondaires. Tous les cours Guide de transfert 6 réussis en formation professionnelle sont également pris en considération pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, sauf les cours réussis dans un programme menant à une attestation de formation professionnelle (métiers semi-spécialisés).

À la formation générale des jeunes, le ministre de l'Éducation impose des épreuves ministérielles dans certaines matières de 4^e et de 5^e secondaire obligatoire pour l'obtention du diplôme (langue d'enseignement, langue seconde, mathématiques, sciences et histoire). L'évaluation des cours qui ne font pas l'objet d'une épreuve ministérielle relève de l'organisme scolaire. En formation générale des adultes et en formation professionnelle, des épreuves sont imposées par le Ministère pour certains cours, alors que l'élaboration des autres épreuves doit être réalisée par l'établissement d'enseignement selon les directives ministérielles.

Lorsque l'élève de 4^e ou de 5^e secondaire subit une épreuve ministérielle, le résultat final inscrit au relevé de notes officiel est, en règle générale, composé par l'addition de deux notes: 50 p. 100 de la note de l'épreuve ministérielle et 50 p. 100 de la note attribuée par l'école, après modération. Dans les autres cas, le résultat est composé en totalité de la note ou de la mention « succès » ou « échec » attribuée par l'établissement.

Les résultats obtenus dans les disciplines de 4^e ou de 5^e secondaire où une épreuve ministérielle est imposée sont l'objet d'un traitement statistique afin de les rendre comparables d'une école à l'autre, d'une classe à l'autre et d'un élève à l'autre. Depuis 1974, dès qu'un établissement transmet des notes pour des élèves appartenant à un groupe d'au moins deux élèves, la modération est appliquée. Au cours de cette opération, la moyenne et l'écart-type – c'est-à-dire la distribution des notes autour de la moyenne des notes obtenues à l'épreuve unique par les élèves d'un groupe donné – sont comparés aux notes transmises par l'école pour ces mêmes élèves. Si une différence existe entre les deux distributions, celle des notes d'école est ramenée, par la modération, à la distribution des notes à l'épreuve unique.

Au primaire, le ministre de l'Éducation impose des épreuves de lecture, d'écriture et de mathématiques à des fins de pilotage de système. L'élève du réseau francophone subit aussi une épreuve d'écriture en langue d'enseignement, 2^e secondaire. Le résultat final inscrit au relevé de notes de l'élève est, en règle générale, composé par l'addition de deux notes: 20 p. 100 de la note de l'épreuve ministérielle et 80 p. 100 de la note attribuée par l'école. Aucune modération n'est appliquée à ces résultats.

1.9 Liste des diplômes d'études secondaires (y compris ceux donnant accès à l'éducation postsecondaire), critères d'obtention du diplôme et autorités de délivrance

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/i-13.3,%20r.%208>

Diplôme d'études secondaires du secteur de la formation générale des jeunes

Article 32 : Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

1. 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire ;
2. 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire ;
3. 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire ;
4. 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire ;
5. 4 unités d'histoire de la 4^e secondaire ;
6. 2 unités d'arts de la 4^e secondaire ;
7. 2 unités d'éthique et culture religieuse, de culture et citoyenneté québécoise ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment prises en considération les unités obtenues dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle.

Régime pédagogique de la formation générale des adultes

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/i-13.3,%20r.%209>

Diplôme d'études secondaires du secteur de la formation générale des adultes

Article 30 : Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'adulte qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire, et, parmi ces unités, les unités suivantes :

1. 12 unités de langue d'enseignement, dont au moins 6 de la 5^e secondaire ;
2. 8 unités de langue seconde, dont au moins 4 de la 5^e secondaire ;
3. 4 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministre dans le domaine de l'univers social ;
4. 8 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministre dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, dont 4 unités en mathématique.

Le nombre d'unités de langue d'enseignement et de langue seconde ne peut excéder 36 unités.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment pris en considération les unités obtenues en 4^e et en 5^e secondaire, parmi les matières à option des programmes de formation générale ou dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle, ainsi que les acquis équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Le titulaire d'un diplôme d'études professionnelles ou d'une attestation de spécialisation professionnelle qui a accumulé les unités de la 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique est, aux fins du présent article, réputé avoir obtenu les unités prévues aux paragraphes 3 et 4 du premier alinéa.

L'adulte doit de plus avoir obtenu les unités d'au moins 1 cours de la 4^e ou de la 5^e secondaire dispensé par un centre d'éducation des adultes.

1.10 Autres genres de programmes

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/i-13.3,%20r.%208>

Certificat de la formation préparatoire au travail

Article 33 : Le ministre décerne, sur recommandation du centre de services scolaire, le certificat de la formation préparatoire au travail à l'élève qui a suivi cette formation d'une durée minimale de 2 700 heures et a réussi la matière insertion professionnelle d'une durée minimale de 900 heures.

Certificat de formation à un métier semi-spécialisé

Article 33.1 : Le ministre décerne, sur recommandation du centre de services scolaire, le certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier, à l'élève qui a suivi cette formation d'une durée minimale de 900 heures et a réussi la formation pratique relative à ce métier semi-spécialisé d'une durée minimale de 450 heures.

Le ministre décerne également, sur recommandation du centre de services scolaire, le certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier semi-spécialisé, à l'élève visé au troisième alinéa de l'article 23.4 s'il respecte les conditions suivantes:

1. il a suivi la formation préparatoire au travail d'une durée minimale de 2 700 heures ;
2. il a réussi la formation pratique de la formation menant à l'exercice du métier semi-spécialisé.

Régime pédagogique de la formation générale des adultes

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/i-13.3,%20r.%209>

Certificat de formation en insertion professionnelle des adultes

Article 32 Le ministre décerne, sur la recommandation du centre de services scolaire, un certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes à l'adulte qui, après avoir réussi les programmes d'études de langue d'enseignement, de mathématique et de langue seconde du présecondaire, a réussi une formation visant l'intégration socioprofessionnelle d'une durée de 900 heures comportant :

1. 200 heures en développement de l'employabilité et des attitudes socioprofessionnelles ;
2. 600 heures de formation pratique en insertion socioprofessionnelle ;
3. 100 heures réparties suivant le projet de formation de l'adulte.

Certificat de formation à un métier semi-spécialisé en FGA

Article 32.1 Le ministre décerne, sur recommandation du centre de services scolaire, le certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier, à l'adulte qui a suivi cette formation d'une durée minimale de 900 heures et a réussi la formation pratique relative à ce métier semi-spécialisé d'une durée minimale de 450 heures. Cette formation comporte:

1. en formation générale :
 - a) 200 heures en langue d'enseignement (français ou anglais) ;
 - b) 100 heures en langue seconde (français ou anglais) ;
 - c) 150 heures en mathématique ;
2. en formation pratique :
 - a) 75 heures en préparation au marché du travail ;
 - b) 375 heures en préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

Concernant les services éducatifs à distance, la LIP prévoit à l'article 459.5.3 que :

« Le ministre peut élaborer et mettre en œuvre un projet pilote visant à expérimenter ou à innover en matière de services éducatifs à distance ou à étudier, à améliorer ou à définir des normes applicables en cette matière.

Dans le cadre d'un tel projet, il peut:

1° offrir des services éducatifs à distance, autoriser à offrir de tels services un centre de services scolaire ou un établissement d'enseignement régi par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) ou autoriser une personne à les recevoir selon des normes différentes de celles prévues par la présente loi ou par la Loi sur l'enseignement privé, le tout en s'assurant du respect du droit à la gratuité des services éducatifs ; (art. 459.5.3).

2° établir, par directives, les normes et les règles applicables.

Il peut également, en tout temps, modifier le projet ou y mettre fin après en avoir avisé tout intéressé.

Un projet pilote a une durée maximale de trois ans que le ministre peut, s'il le juge nécessaire, prolonger d'au plus deux ans. Le ministre effectue et rend publiques une évaluation du projet pilote tous les deux ans ainsi qu'une évaluation à la fin de celui-ci. »

1.11 Évaluation des études faites à l'extérieur de la province ou du territoire, ou à l'étranger

2^e partie – Contenu des cours

2.1 Anglais langue première

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	Programme d'anglais, langue d'enseignement au secondaire, premier cycle du secondaire	632106 632206	1 ^{re} et 2 ^e années du secondaire	Le programme d'anglais, langue d'enseignement du premier cycle du secondaire (également un programme de littératie) fait partie d'un continuum d'apprentissage débuté par l'élève dans le programme d'anglais, langue d'enseignement, au primaire. Les compétences sont interdépendantes et complémentaires. Ce programme offre aux élèves la possibilité de développer des compétences langagières qui répondent aux réalités de diverses situations, des stratégies interpersonnelles et de communication dont ils auront besoin pour devenir des membres actifs et critiques de la société, et de favoriser l'appréciation de leur riche patrimoine littéraire et culturel. L'approche de la langue, du discours, du texte et du genre est liée à leurs objectifs et fonctions sociales, de sorte que les étudiants sont conscients non seulement des structures et des caractéristiques du genre dans différents textes, mais aussi des messages et sens intrinsèquement sociaux qu'ils véhiculent.	Ne s'applique pas	Programme d'anglais, langue d'enseignement au secondaire Gouvernement du Québec (quebec.ca)
QUÉBEC	Programme d'anglais, langue d'enseignement au secondaire, deuxième cycle du secondaire	632306 632406 612536	3 ^e , 4 ^e et 5 ^e années du secondaire	Le programme d'anglais, langue d'enseignement du deuxième cycle du secondaire, est avant tout un programme de littératie. En tant que tel, il prépare les élèves à porter des jugements intellectuels et esthétiques, à poser des questions, à articuler leurs pensées et à respecter les idées des autres. En complément du programme d'anglais, langue d'enseignement du premier cycle du secondaire. Le programme d'anglais, langue d'enseignement du deuxième cycle du secondaire encourage la lecture et la production de textes multigenres et multimodaux. Afin de permettre aux élèves d'explorer les possibilités offertes par les différents genres et modes, les compétences en matière d'écriture et de médias du programme du premier cycle ont été intégrées dans une seule compétence en matière de production dans le cadre du programme du deuxième cycle.		Programme d'anglais, langue d'enseignement au secondaire Gouvernement du Québec (quebec.ca)

2.2 Français langue première

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
Québec	Français, langue d'enseignement	132108 132208	1 ^{er} cycle du secondaire (secondaire 1 et 2)	Pour développer ses compétences en français, l'élève est placé dans des contextes riches où langue française et culture sont continuellement sollicitées. Les trois compétences sont interreliées et plusieurs situations d'apprentissage font appel à plus d'une compétence. Par exemple, si les élèves d'une classe doivent établir un consensus relativement au choix d'une sortie éducative, en sous-groupes, ils se documentent (Lire et apprécier des textes variés) sur les activités culturelles offertes dans leur région. Puis chaque équipe présente à la classe l'activité qu'elle privilégie et défend son choix (Communiquer oralement selon des modalités variées). Après avoir exploité l'information et exercé leur jugement critique (compétences transversales), les élèves conviennent d'une sortie et rédigent une recommandation à l'intention du conseil d'établissement (Écrire des textes variés). L'élève compétent sait agir dans une situation donnée en mobilisant et en utilisant efficacement un ensemble de ressources	Ne s'applique pas	Français, langue d'enseignement Ministère de l'Éducation (gouv.qc.ca)
Québec	Français, langue d'enseignement	132308 132406 132506	2 ^e cycle du secondaire (secondaire 3-4-5)	Le développement des compétences Lire et apprécier des textes variés, Écrire des textes variés et Communiquer oralement selon des modalités variées s'inscrit dans la continuité du primaire et du premier cycle du secondaire. Il doit s'actualiser dans des contextes diversifiés, engageants et stimulants qui favorisent la consolidation et l'approfondissement des connaissances antérieures ainsi que l'intégration de nouveaux apprentissages. Compte tenu des enjeux personnels et sociaux qui y sont associés, la maîtrise de la langue orale et écrite est prioritaire dans la formation en français. Qu'il s'agisse de lire, d'écrire, d'écouter ou de prendre la parole, il importe que la langue soit une préoccupation constante. L'enseignant est tenu de s'assurer que les élèves ont une représentation juste et intégrée des connaissances linguistiques et textuelles prescrites.	Ne s'applique pas	Français, langue d'enseignement Ministère de l'Éducation (gouv.qc.ca)

2.3 Enseignement des langues autochtones

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	N/A					

2.4 Anglais langue seconde/complémentaire

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	Anglais, langue seconde, Programme de base du 1 ^{er} cycle du secondaire	134104 134204	1 ^{er} et 2 ^e années du secondaire	Les élèves développent trois compétences en synergie : <i>Interagir oralement en anglais, Réinvestir sa compréhension de textes, Écrire et produire des textes</i> . Pour ce faire, ils mobilisent diverses stratégies, connaissances et savoir-faire. Au terme de ces programmes, l'élève pourra être en mesure de communiquer en anglais pour répondre à ses besoins et développer ses champs d'intérêt dans une société en évolution constante. Il prendra graduellement conscience de l'importance de l'apprentissage de l'anglais pour son avenir personnel, scolaire et professionnel.	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeg/secondaire/domaine-des-langues/anglais-langue-seconde
QUÉBEC	Anglais, langue seconde, Programme de base du 2 ^e cycle du secondaire	134304 134404 134504	3 ^e , 4 ^e et 5 ^e années du secondaire		Ne s'applique pas	
QUÉBEC	Anglais, langue seconde, Programme enrichi du 1 ^{er} cycle du secondaire	136104 136204	1 ^{er} et 2 ^e années du secondaire	Les élèves développent trois compétences en synergie : <i>Interagir oralement en anglais, Réinvestir sa compréhension de textes, Écrire et produire des textes</i> . Pour ce faire, ils mobilisent diverses stratégies, connaissances et savoir-faire. Au terme de ces programmes, l'élève aura développé sa compétence communicative en anglais pour être en mesure de participer à la société mondiale en constante évolution. Il sera conscient de l'importance de l'apprentissage de l'anglais pour son avenir personnel, scolaire et professionnel.	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeg/secondaire/domaine-des-langues/anglais-langue-seconde
QUÉBEC	Anglais, langue seconde, Programme enrichi du 2 ^e cycle du secondaire	136304 136406 136506	3 ^e , 4 ^e et 5 ^e années du secondaire		Ne s'applique pas	

2.5 Français langue seconde/complémentaire

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description (visée)	Préalable	Lien
QUÉBEC	Français, langue seconde, programme de base et enrichi	634106 634206 635106 635206	1 ^{er} cycle du secondaire (sec. 1 + 2)	<p>Pour atteindre les visées d'ordre linguistique, culturel ou social de la discipline, les programmes de français, langue seconde, comportent deux niveaux de certification différents. Le programme de base fait suite au programme de base du primaire et le programme enrichi s'adresse soit aux élèves qui ont suivi le parcours d'immersion au primaire, soit à ceux qui possèdent déjà une certaine aisance en français et qui veulent parfaire leur apprentissage de la langue orale et écrite.</p> <p>Le programme de base vise une connaissance fonctionnelle de la langue, c'est-à-dire la capacité d'interagir en français, tant oralement que par écrit [...] Les habiletés de communication développées dans le cadre de ce programme constituent des outils transférables qui permettent à l'élève de participer à la vie de la communauté francophone au Québec.</p> <p>Le programme enrichi vise le développement d'habiletés plus complexes en matière d'interaction, tant à l'oral qu'à l'écrit. De fait, l'élève est appelé à atteindre un niveau d'autonomie et d'aisance linguistique et culturelle suffisant pour faciliter son intégration à la communauté francophone du Québec sur les plans social, culturel et même professionnel.</p>	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfaq/seconde/domaine-des-langues/francais-langue-seconde/
QUÉBEC	Français, langue seconde, programme de base	634306 634404 634504	2 ^e cycle du secondaire (sec. 3-4-5)	<p>Pour répondre aux attentes de la communauté anglophone, les jeunes inscrits au programme de base de français, langue seconde, doivent en arriver, <u>au terme de leurs études secondaires</u>, à fonctionner efficacement en français dans toutes les sphères de leur vie scolaire et extrascolaire. C'est ce que vise ce programme, qui amène l'élève du secteur anglophone à participer à la vie de la communauté francophone du Québec, à y évoluer sur le plan personnel, social et professionnel, et à prendre sa place dans la société pluraliste d'expression française que constitue le Québec.</p> <p>Au cours du deuxième cycle du secondaire, l'élève continue à développer ses compétences langagières en français et à évoluer du point de vue culturel. À la fin de ses études secondaires, il doit être en mesure de comprendre et d'apprécier des éléments de la culture francophone tout en étant conscient de sa propre culture, et il doit être capable d'utiliser le français de manière efficace selon le contexte. [...] Grâce à ce programme, l'élève acquiert des habiletés de communication transférables dans sa vie extrascolaire qui lui permettent ainsi de participer activement à la vie en français au Québec.</p>	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfaq/seconde/domaine-des-langues/francais-langue-seconde/

QUÉBEC	Français, langue seconde, programme enrichi	635306 635406 635506	2 ^e cycle du secondaire (sec. 3-4-5)	<p>Pour répondre aux attentes de la communauté anglophone, les jeunes inscrits au programme enrichi de français, langue seconde, doivent atteindre, <u>au terme de leurs études secondaires</u>, un niveau d'autonomie et d'aisance linguistique et culturelle qui s'approche du bilinguisme. C'est ce que vise ce programme, qui prépare les élèves non seulement à interagir avec aisance en français, mais aussi à interpréter et à produire des textes variés dans cette langue, ce qui les aide entre autres à mieux saisir la culture de l'écrit de la langue cible. Il vise également à amener l'élève du secteur anglophone à comprendre le milieu québécois francophone et sa culture, à s'y intégrer de façon harmonieuse, à y évoluer sur le plan personnel, social et professionnel, et à prendre sa place dans la société pluraliste d'expression française que constitue le Québec.</p> <p>Au cours du deuxième cycle du secondaire, l'élève continue à développer ses compétences langagières en français et à évoluer du point de vue culturel. À la fin de ses études secondaires, il doit être en mesure de comprendre et d'apprécier la culture francophone tout en étant conscient de sa propre culture et il doit être capable d'utiliser le français de manière appropriée selon le contexte. Son habileté à décoder le message implicite d'un texte, qu'il soit oral, écrit, visuel ou mixte, est un moyen d'accéder à un niveau supérieur de compréhension et d'interprétation de son environnement linguistique. Que ce soit lors de communications orales ou écrites ou à l'occasion de la lecture de textes courants ou littéraires, le fait de saisir les sous-entendus ou de comprendre la gestuelle démontre une certaine connaissance des aspects socioculturels de la langue cible et favorise une prise de conscience de leur importance dans les communications. Cette habileté à interpréter des valeurs, des croyances ou des comportements permet aussi de mieux comprendre les enjeux en cause dans les situations d'interaction et de se comporter de manière efficace en français dans ses différents milieux de vie.</p>	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfaq/seconaire/domaine-des-langues/francais-langue-seconde/
--------	---	----------------------------	---	---	-------------------	---

2.6 Français (immersion)

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description (visée)	Préalable	Lien
QUÉBEC	N/A					

2.7 Autres langues

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	Intégration linguistique, scolaire et sociale	158100 158200 158300 158400 158406 158500	Secondaire	<p>Le programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale prépare l'élève immigrant à poursuivre sa scolarité en français dans la classe ordinaire en précisant les apprentissages essentiels devant lui permettre:</p> <ul style="list-style-type: none"> d'acquérir le plus rapidement possible une connaissance de la langue de la communication interpersonnelle et des formes spécifiques du discours scolaire ; de comprendre la culture scolaire et sociale de son nouveau milieu et de développer des conduites et des attitudes appropriées pour s'y intégrer harmonieusement. <p>Le présent programme vise le développement de trois compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> communiquer oralement en français dans des situations variées ; lire et écrire des textes variés en français ; s'intégrer au milieu scolaire et à la société québécois. 	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeg/secondaire/domaine-des-langues/integration-linguistique-scolaire-et-sociale
QUÉBEC	Espagnol, langue tierce	141304 141404 141504	Secondaire, 2 ^e cycle (3 ^e à la 5 ^e secondaire)	<p>Le programme d'espagnol vise particulièrement à permettre à l'élève québécois non hispanophone de communiquer dans cette langue, à se familiariser avec certaines cultures qui s'y rattachent et à susciter pour elles un intérêt qui ira au-delà des études secondaires. La formation proposée fournit à l'élève les outils de base pour comprendre l'espagnol et s'exprimer dans cette langue, tant à l'oral qu'à l'écrit, dans des situations de la vie courante. Elle lui permet aussi de découvrir et de comprendre quelques-unes des caractéristiques culturelles de pays hispanophones. Ces nouvelles connaissances pourront éventuellement être mises à profit dans d'autres contextes.</p> <p>Amorçant son apprentissage de l'espagnol au début du deuxième cycle du secondaire, l'élève développe graduellement ses compétences dans cette langue au cours des trois années du cycle. Il est ainsi appelé à interagir en espagnol, à comprendre et à produire des textes dans des situations de plus en plus complexes et variées.</p>	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeg/secondaire/domaine-des-langues/espagnol-langue-tierce

2.8 Mathématiques

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	Mathématique	063106 063206	1 ^{er} cycle du secondaire (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	<p>Ce programme de mathématique est axé sur le développement de trois compétences intimement liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • résoudre une situation-problème ; • déployer un raisonnement mathématique ; • communiquer à l'aide du langage mathématique. <p>Ces trois compétences sont interdépendantes et se développent de façon synergique dans des situations signifiantes et complexes.</p> <p>Le contenu de formation, soit les concepts et les processus mathématiques, des éléments de méthode ainsi que des repères culturels sont regroupés par champ mathématique ; arithmétique, algèbre, probabilité, statistique et géométrie. Puisque l'objectif premier du Programme de formation est le développement de compétences, la plupart des concepts et des processus doivent être construits par l'élève et réinvestis dans des contextes diversifiés.</p>	Ne s'applique pas	www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfaq/secondaire/domaine-de-la-mathematique-de-la-science-et-de-la-technologie/mathematique
QUÉBEC	Mathématique	063306 063414 063504 064406 064506 065406 065506	2 ^e cycle du secondaire (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	<p>Ce programme de mathématique s'inscrit dans la continuité du programme du premier cycle du secondaire. Ainsi, il vise le développement de compétences étroitement liées et de même importance relative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • résoudre une situation-problème ; • déployer un raisonnement mathématique ; • communiquer à l'aide du langage mathématique. <p>Ces trois compétences sont interdépendantes et se développent de façon synergique dans des situations signifiantes et complexes.</p> <p>Le contenu de formation, soit les concepts et les processus mathématiques, des éléments de méthode ainsi que des repères culturels sont regroupés par champ mathématique ; arithmétique, algèbre, probabilité, statistique et géométrie. Puisque l'objectif premier du Programme de formation est le développement de compétences, la plupart des concepts et des processus doivent être construits par l'élève et réinvestis dans des contextes diversifiés.</p> <p>Ce programme de mathématique offre, à partir de la 4^e secondaire, trois séquences différentes pour répondre aux besoins des élèves : la séquence Culture, société et technique, la séquence Technico-sciences et la séquence Sciences naturelles.</p>	Ne s'applique pas	

2.9 Sciences de la nature

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	<i>Science et environnement (programme optionnel)</i>	058402	4 ^e année du secondaire	<p>Ce programme s’inscrit dans la continuité des autres programmes obligatoires en science et technologie. Ainsi, il cible le développement trois compétences similaires à celles trouvées dans ces derniers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d’ordre scientifique ; 2. mettre à profit ses connaissances scientifiques ; 3. communiquer à l’aide du langage scientifique. <p>Ce programme se caractérise surtout par la nature de son contenu, entièrement constitué de concepts d’ordre scientifique. Le contenu de formation, soit les concepts et les repères culturels, est divisé en trois grands univers (vivant, matériel, technologique, de la Terre) auxquels s’ajoutent des stratégies, des techniques et des attitudes. Les compétences et les connaissances se construisent dans le cadre de situations d’apprentissage et d’évaluation associées à deux problématiques environnementales à l’étude, soient l’énergie et les matières résiduelles.</p> <p>Ce programme est optionnel dans le parcours de formation générale appliquée. À partir du 2^e cycle du secondaire, l’élève choisit chaque année le parcours de formation générale OU le parcours de formation générale appliquée.</p>	Ne s’applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/secondaire/domaine-de-la-mathematique-de-la-science-et-de-la-technologie/science-et-environnement
QUÉBEC	<i>Chimie</i>	051504	5 ^e année du secondaire	<p>Ce programme s’inscrit dans la continuité des autres programmes obligatoires en science et technologie. Ainsi, il cible le développement de trois compétences similaires à celles trouvées dans ces derniers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. chercher des réponses ou des solutions à des problèmes relevant de la chimie ; 2. mettre à profit ses connaissances en chimie ; 3. communiquer sur des questions de chimie à l’aide des langages utilisés en science et en technologie. <p>Le contenu de formation, soit les concepts et les repères culturels, est divisé en quatre concepts généraux (les gaz, l’aspect énergétique des transformations, la vitesse de réaction et l’équilibre chimique) auxquels s’ajoutent des stratégies, des techniques et des attitudes.</p> <p>Ce programme est optionnel dans le parcours de formation générale appliquée ET dans le parcours de formation générale. À partir du 2^e cycle</p>	<p><i>Science et technologie</i> (4^e année du secondaire seulement) et <i>Science et technologie de l’environnement</i> (4^e année du secondaire)</p> <p>OU</p> <p><i>Applications technologiques</i></p>	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/secondaire/domaine-de-la-mathematique-de-la-science-et-de-la-technologie/chimie

				<p>du secondaire, l'élève choisit chaque année le parcours de formation générale OU le parcours de formation générale appliquée.</p>	<p><i>et scientifiques (4^e année du secondaire seulement) et Science et environnement (4^e année du secondaire)</i></p>	
QUÉBEC	<i>Physique</i>	053504	5 ^e année du secondaire	<p>Ce programme s'inscrit dans la continuité des autres programmes obligatoires en science et technologie. Ainsi, il cible le développement trois compétences similaires à celles trouvées dans ces derniers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. chercher des réponses ou des solutions à des problèmes relevant de la physique ; 2. mettre à profit ses connaissances en physique ; 3. communiquer sur des questions de physique à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. <p>Le contenu de formation, soit les concepts et les repères culturels, est divisé en quatre concepts généraux (la cinématique, la dynamique, la transformation de l'énergie et l'optique géométrique) auxquels s'ajoutent des stratégies, des techniques et des attitudes.</p> <p>Ce programme est optionnel dans le parcours de formation générale appliquée ET dans le parcours de formation générale. À partir du 2^e cycle du secondaire, l'élève choisit chaque année le parcours de formation générale OU le parcours de formation générale appliquée.</p>	<p><i>Science et technologie (4^e année du secondaire seulement) et Science et technologie de l'environnement (4^e année du secondaire)</i></p> <p>OU</p> <p><i>Applications technologiques et scientifiques (4^e année du secondaire seulement) et Science et environnement (4^e année du secondaire)</i></p>	<p>https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/secondeire/domaine-de-la-mathematique-de-la-science-et-de-la-technologie/physique</p>

2.10 Sciences humaines

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	Géographie	095103 095203	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	<p>L'étude de la géographie favorise le développement du raisonnement géographique, soit des habiletés et un langage propre à la géographie. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'études Géographie, les éléments de contenus que les élèves doivent maîtriser prioritairement pour permettre la poursuite de leurs apprentissages l'année suivante se rapportent au développement des compétences, au développement de processus et de stratégies et à la construction de concepts.</p> <p>Les compétences développées : Lire l'organisation d'un territoire ; Interpréter un enjeu territorial ; Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire.</p> <p>Le sujet d'étude du programme est des réalités géographiques d'ordre planétaire.</p>	Ne s'applique pas	
QUÉBEC	Histoire et éducation à la citoyenneté	087103 087213	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire (1 ^{er} et 2 ^e secondaire)	<p>L'étude de l'histoire favorise le développement de la pensée historique, dont les éléments essentiels sont des attitudes, une démarche intellectuelle et un langage propre à l'étude de l'histoire. En Histoire et éducation à la citoyenneté, les éléments de contenus que les élèves doivent maîtriser prioritairement pour permettre la poursuite de leurs apprentissages l'année suivante se rapportent au développement des compétences, au développement de processus et de stratégies et à la construction de concepts.</p> <p>Les compétences développées : Interroger les réalités sociales dans une perspective historique ; Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique ; Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire.</p> <p>Les sujets d'étude du programme sont l'histoire occidentale et la citoyenneté.</p>	Ne s'applique pas	
QUÉBEC	Histoire du Québec et du Canada	085304 085404	3 ^e et 4 ^e secondaire	<p>L'étude de l'histoire favorise le développement de la pensée historique, soit en ensemble d'habiletés intellectuelles qui permettent la mise à distance du passé et le recours à une méthode d'analyse critique, la méthode historique. En Histoire du Québec et du Canada, les éléments de contenus que les élèves doivent maîtriser prioritairement pour permettre la poursuite de leurs apprentissages l'année suivante se rapportent au développement des compétences, au développement d'habiletés, de savoir-faire, de processus et de stratégies et à la construction de concepts.</p>	Ne s'applique pas	

				<p>Les compétences développées : Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada ; Interpréter une réalité sociale.</p> <p>Le sujet d'étude du programme est l'histoire du Québec dans l'ensemble canadien, nord-américain et mondial.</p>		
QUÉBEC	Monde contemporain	095502 ou 095504	5 ^e secondaire	<p>L'étude de problèmes et d'enjeux du monde contemporain suggère le recours aux perspectives géographique et historique et la considération des dimensions économique et politique. Les éléments de contenus que les élèves doivent maîtriser prioritairement pour permettre la poursuite de leurs apprentissages se rapportent au développement des compétences, au développement de processus, de stratégies et de techniques et à la construction de concepts.</p> <p>Les compétences développées : Interpréter un problème du monde contemporain ; Prendre position sur un enjeu du monde contemporain.</p> <p>Les sujets d'étude du programme sont le monde contemporain et les relations internationales</p>	Ne s'applique pas	https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/monde-contemporain
QUÉBEC	Éducation financière	102522	5 ^e secondaire	<p>Le programme d'études Éducation financière vise à amener les élèves à développer un sens critique dans la gestion de leurs finances personnelles et à développer la confiance et la connaissance de soi nécessaires à leur bien-être financier. Les éléments de contenus que les élèves doivent maîtriser prioritairement pour permettre la poursuite de leurs apprentissages se rapportent au développement de la compétence, au développement de savoir-faire, de processus et de stratégies et à la construction de concepts.</p> <p>La compétence développée : Prendre position sur un enjeu financier.</p> <p>Le sujet d'étude du programme est la gestion des finances personnelles.</p>	Ne s'applique pas	
QUÉBEC	Culture et citoyenneté québécoise	080102 080202 080404 080502	Enseignement secondaire (1 ^{er} , 2 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	<p>Le programme d'études Culture et citoyenneté québécoise vise le développement de la pensée critique et la capacité dialogique des élèves à travers le développement de deux compétences disciplinaires appuyées sur la sociologie (Étudier des réalités culturelles) et la réflexion éthique (Réfléchir sur des questions éthiques).</p> <p>Le contenu de formation comprend des éléments relatifs à la culture et la citoyenneté québécoise, notamment sous l'angle de la démocratie et de la participation citoyenne, de l'éducation juridique, de l'écocitoyenneté, de</p>	Ne s'applique pas	Programme de culture et citoyenneté québécoise au secondaire https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/citoyennete-quebecoise

				l'éducation numérique, de l'éducation à la sexualité et au développement personnel et relationnel.		quebecoise/secondaire/culture-citoyennete-quebecoise Programme d'éthique et culture religieuse au secondaire https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/ethique-culture-religieuse
QUÉBEC	Histoire du 20 ^e siècle	085594		Le programme permet aux élèves de prendre connaissance d'une pluralité de sources et de points de vue se rapportant à l'histoire du 20 ^e siècle. La prise en compte de diverses interprétations les aide à en saisir la relativité et à dégager les valeurs et les principes qui définissent les relations internationales. Le programme d'histoire du 20 ^e siècle vise à : <ul style="list-style-type: none"> • amener les élèves à comprendre le monde actuel à la lumière du passé ; • amener les élèves à développer une pensée critique et nuancée à l'égard des idéologies. 		https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/histoire-20e-siecle
QUÉBEC	Géographie culturelle	092594		Les élèves saisissent les rapports que les sociétés, selon leur culture, entretiennent avec l'espace qu'elles ont transformé en territoires pour lui donner des organisations particulières. Le programme Géographie culturelle vise à : <ul style="list-style-type: none"> • amener les élèves à comprendre la diversité et la complexité des cultures dans le monde ; • amener les élèves à développer un regard géographique orienté vers la compréhension de l'ailleurs. 		https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/geographie-culturelle

2.11 Éducation physique

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	Éducation physique et à la santé	043102 043202	Enseignement 1 ^{er} cycle du secondaire (1 ^{er} et 2 ^e secondaire)	Le programme d'éducation physique et à la santé s'inscrit dans une perspective de développement global de l'élève. S'il a notamment pour objectif de l'amener à accroître son efficacité motrice par la pratique régulière d'activités physiques, il vise également le développement d'habiletés psychosociales ainsi que l'acquisition de connaissances, de stratégies, d'attitudes et de comportements sécuritaires et éthiques nécessaires à une gestion judicieuse de sa santé et de son bien-être. Ainsi, au terme de sa formation, l'élève aura développé un ensemble d'outils dont il aura besoin tout au long de sa vie pour se sentir en bonne santé, tant physique que mentale, et pour vivre en harmonie avec lui-même et avec les autres.	Ne s'applique pas	https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/education-physique-sante
QUÉBEC	Éducation physique et à la santé	043302 043402 043502	Enseignement 2 ^e cycle du secondaire (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	Le programme d'éducation physique et à la santé s'inscrit dans une perspective de développement global de l'élève. S'il a notamment pour objectif de l'amener à accroître son efficacité motrice par la pratique régulière d'activités physiques, il vise également le développement d'habiletés psychosociales ainsi que l'acquisition de connaissances, de stratégies, d'attitudes et de comportements sécuritaires et éthiques nécessaires à une gestion judicieuse de sa santé et de son bien-être. Ainsi, au terme de sa formation, l'élève aura développé un ensemble d'outils dont il aura besoin tout au long de sa vie pour se sentir bien, être en santé tant physiquement que mentalement et vivre en harmonie avec lui-même et avec les autres.	Ne s'applique pas	https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/education-physique-sante

2.12 Arts

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	Art dramatique	170104 170204	1 ^{er} cycle du secondaire (1 ^{er} et 2 ^e secondaire)	<p>L'art dramatique, c'est la création, puis la représentation d'une action à l'aide de personnages et de moyens scéniques, suivant certaines règles ou conventions qui varient selon les lieux et les époques. Cet art peut également se définir à travers quatre axes principaux : la dramaturgie, l'interprétation, la mise en scène et la réception.</p> <p>La formation en art dramatique sollicite l'engagement de l'élève sur plusieurs plans : psychomoteur, affectif, social, cognitif et culturel.</p> <p>La formation en art dramatique au secondaire s'inscrit dans la continuité de celle du primaire, qu'elle permet d'approfondir et de consolider, quelles que soient les disciplines artistiques auxquelles l'élève aura alors été initié. Elle prend appui sur les apprentissages fondamentaux du domaine des arts et vise le développement de trois compétences complémentaires et interdépendantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer des œuvres dramatiques ; • interpréter des œuvres dramatiques ; • apprécier des œuvres dramatiques. 	Ne s'applique pas	https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/art-dramatique
QUÉBEC	<p>Art dramatique (programme obligatoire)</p> <p>Art dramatique (programme optionnel)</p> <p>Art dramatique et multimédia (programme optionnel)</p>	<p>170302 170402 170502</p> <p>170304 170404 170504</p> <p>170394 170494 170594</p>	2 ^e cycle du secondaire (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	<p>Le programme d'art dramatique du deuxième cycle du secondaire se présente selon deux types de formation : la formation obligatoire et la formation optionnelle, qui comporte elle-même deux options : Art dramatique et Art dramatique et multimédia.</p> <p>La formation obligatoire en art dramatique prend appui sur les acquis artistiques antérieurs de l'élève, qu'elle vient consolider. Elle l'amène à développer davantage son autonomie, son potentiel créateur, sa sensibilité artistique de même que ses qualités de spectateur ou d'interprète. (Voir description du programme en art dramatique du 1^{er} cycle ci-haut.)</p> <p>L'élève inscrit aux formations optionnelles Art dramatique ou Art dramatique et multimédia a la possibilité d'approfondir les apprentissages faits au premier cycle aussi bien que ceux qu'il a réalisés à l'occasion du cours d'art dramatique obligatoire au deuxième cycle.</p>	Ne s'applique pas	https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/art-dramatique

				<p>Ces options lui permettent d’exploiter les éléments du langage dramatique de façon diversifiée et d’explorer de nouvelles avenues de création, d’interprétation ou d’appréciation à partir d’éléments de la structure théâtrale ou en s’appuyant sur différents supports multimédias.</p> <p>Le multimédia favorise une approche de l’art qui repose sur l’interaction de plusieurs médias liés aux technologies de l’information et de la communication.</p> <p>L’élève inscrit au cours Art dramatique et multimédia peut développer son potentiel artistique à travers ces nouvelles modalités esthétiques.</p> <p>Qu’il s’agisse de la formation obligatoire ou d’une formation optionnelle, le programme d’art dramatique est axé, comme au premier cycle, sur le développement de trois compétences complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer des œuvres dramatiques ; • interpréter des œuvres dramatiques ; • apprécier des œuvres dramatiques. 		
QUÉBEC	Arts plastiques	168104	1 ^{er} cycle du secondaire (1 ^{er} et 2 ^e secondaire)	<p>À la fois matérialisation d’une pensée et expression d’une réalité socioculturelle, les arts plastiques ont permis à l’homme, depuis les débuts de l’humanité, de traduire en images sa vision du monde à partir de savoir-faire qui varient selon les lieux, les époques et les cultures.</p> <p>La formation en arts plastiques vise le développement global de la personne et le rehaussement de sa culture. Elle alphabétise l’élève sur le plan visuel, elle l’aide à décoder les images et à voir de façon sensible et elle l’amène à exercer son esprit critique et son sens esthétique.</p> <p>Le programme d’arts plastiques du premier cycle du secondaire s’inscrit dans la continuité de celui du primaire. Il prend également appui sur les apprentissages fondamentaux communs aux disciplines du domaine des arts, qu’il permet de consolider et d’approfondir. L’élève qui a vécu des expériences plastiques signifiantes pendant le primaire se présente au secondaire avec un bagage graphique et artistique qui correspond à son développement cognitif, affectif, social et psychomoteur.</p> <p>Comme celui du primaire, le programme du secondaire s’articule autour de trois compétences complémentaires et interdépendantes :</p>		https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/arts-plastiques

				<ul style="list-style-type: none"> • créer des images personnelles ; • créer des images médiatiques ; • apprécier des œuvres d'art et des objets culturels du patrimoine artistique, des images personnelles et des images médiatiques. <p>La distinction entre les deux premières compétences repose sur leur fonction : l'une touche l'expression personnelle et l'autre, la communication par l'image.</p>		
QUÉBEC	<p>Arts plastiques (formation obligatoire)</p> <p>Arts plastiques (formation optionnelle)</p> <p>Arts plastiques et multimédia (formation optionnelle)</p>	<p>168302 168402 168502</p> <p>168304 168404 168504</p> <p>168394 168494 168594</p>	<p>2^e cycle du secondaire (3^e, 4^e et 5^e secondaire)</p>	<p>Le programme d'arts plastiques du deuxième cycle du secondaire se présente selon deux types de formation : la formation obligatoire et la formation optionnelle, qui comporte elle-même deux options : Arts plastiques et Arts plastiques et multimédia.</p> <p>La formation obligatoire en arts plastiques s'inscrit dans la continuité des apprentissages réalisés au premier cycle. (Voir description du programme en arts plastiques du 1^{er} cycle ci-haut.) Elle prend appui sur les acquis artistiques antérieurs de l'élève, qu'elle vient consolider.</p> <p>Pour sa part, la formation optionnelle offre à l'élève la possibilité de diversifier et d'approfondir les apprentissages réalisés au premier cycle ou à l'occasion du cours d'arts plastiques obligatoire du deuxième cycle. L'option Arts plastiques porte sur la transformation de matériaux à partir de techniques issues de la tradition artistique, des métiers d'art et de la création numérique, alors que l'option Arts plastiques et multimédia privilégie la création d'images spatiotemporelles à l'aide d'outils technologiques. L'élève inscrit à l'une ou l'autre des formations optionnelles est amené à personnaliser ses gestes transformateurs, à raffiner le rendu technique de ses réalisations, à développer son acuité perceptive de même que sa sensibilité et à acquérir une plus grande autonomie dans la création et l'appréciation d'œuvres et de réalisations plastiques.</p> <p>Comme celui du premier cycle du secondaire, le programme du deuxième cycle s'articule autour de trois compétences complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer des images personnelles ; • créer des images médiatiques ; • apprécier des images. 	Ne s'applique pas	https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/arts-plastiques

QUÉBEC	Danse	172104 172204	1 ^{er} cycle du secondaire (1 ^{er} et 2 ^e secondaire)	<p>Souvent qualifiée de prose du mouvement humain, la danse peut se définir comme l'art de produire et d'agencer des mouvements à des fins d'expression, de communication et de création.</p> <p>La formation en danse au secondaire s'inscrit dans la continuité des apprentissages réalisés au primaire, quelles que soient les disciplines artistiques auxquelles l'élève a été initié. Elle prend appui sur les apprentissages fondamentaux communs aux disciplines du domaine des arts, qu'elle vient approfondir et consolider.</p> <p>Amené à vivre des expériences multiples sur le plan affectif, cognitif, psychomoteur, social et esthétique, l'élève apprend à utiliser son corps pour exprimer par le mouvement ses idées et sa vision personnelle du monde. Il développe sa capacité à résoudre des problématiques artistiques complexes, raffine ses savoir-faire et enrichit ses savoirs disciplinaires. Il cultive ainsi son rapport à l'art et à la culture.</p> <p>Le programme de danse s'articule autour de trois compétences complémentaires et interdépendantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer des danses ; • interpréter des danses ; • apprécier des danses. 	Ne s'applique pas	https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/danse
QUÉBEC	<p>- Danse (formation obligatoire)</p> <p>- Danse (formation optionnelle)</p> <p>- Danse et multimédia (formation optionnelle)</p>	172302 172402 172502 172304 172404 172504 172394 172494 172594	2 ^e cycle du secondaire (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	<p>Le programme de danse du deuxième cycle du secondaire se présente selon deux types de formation : la formation obligatoire et la formation optionnelle, qui comporte elle-même deux options : Danse et Danse et multimédia.</p> <p>La formation obligatoire s'inscrit dans la continuité des apprentissages réalisés au premier cycle. (Voir description du programme en danse du 1^{er} cycle ci-haut.) Elle prend appui sur les acquis artistiques antérieurs de l'élève, qu'elle vient consolider.</p> <p>Pour sa part, la formation optionnelle, en plus d'ouvrir vers de nouvelles avenues, offre à l'élève la possibilité d'approfondir les apprentissages réalisés au premier cycle ou au cours de la formation obligatoire du deuxième cycle en danse. Dans l'option Danse, la dimension scénique s'ajoute aux savoir-faire disciplinaires, tandis que l'option Danse et multimédia met l'accent sur l'exploration de procédés, de techniques et de moyens propres au multimédia dans une perspective d'élargissement du langage artistique.</p>	Ne s'applique pas	https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/danse

				<p>Qu'il s'agisse de la formation obligatoire ou de la formation optionnelle, le programme de danse est axé sur le développement de trois compétences complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer des danses ; • interpréter des danses ; • apprécier des danses. 		
QUÉBEC	Musique	169104 169204	1 ^{er} cycle du secondaire (1 ^{er} et 2 ^e secondaire)	<p>La musique peut se définir comme l'art de produire et de combiner des sons de façon créative. Expression personnelle d'un état intérieur ou traduction sonore d'une réalité socioculturelle, elle livre un message structuré selon un système de codes qui permet d'exprimer les sentiments et les émotions.</p> <p>Appelé à vivre des expériences sur le plan affectif, cognitif, psychomoteur, social et esthétique, l'élève a l'occasion d'exprimer ses idées et sa vision du monde, et d'être réceptif à celles des autres élèves de même qu'à celles de compositeurs.</p> <p>La formation musicale au secondaire s'inscrit dans la continuité de celle du primaire, quelles que soient les disciplines artistiques auxquelles l'élève a été initié. Elle prend appui sur les apprentissages fondamentaux communs aux disciplines du domaine des arts, qu'elle vient approfondir et consolider. La formation au secondaire amène l'élève à développer davantage son potentiel créateur, sa sensibilité artistique, ses qualités d'interprète et de spectateur de même que ses habiletés à s'exprimer et à communiquer par la musique.</p> <p>Le programme de musique s'articule autour de trois compétences complémentaires et interdépendantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer des œuvres musicales ; • interpréter des œuvres musicales ; • apprécier des œuvres musicales. 	Ne s'applique pas	https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/musique
QUÉBEC	<p>- Musique (programme obligatoire)</p> <p>- Musique (programme optionnel)</p> <p>- Musique et multimédia</p>	169302 169402 169502 169304 169404 169504 169394 169494	2 ^e cycle du secondaire (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	<p>Le programme de musique se présente selon deux types de formation : la formation obligatoire et la formation optionnelle, qui comporte elle-même deux options : Musique et Musique et multimédia.</p> <p>Dans le cadre de la formation obligatoire en arts au deuxième cycle du secondaire, le programme de musique prend appui sur les acquis artistiques antérieurs de l'élève, qu'il vient consolider. (Voir description du programme en danse du 1^{er} cycle ci-haut.) Il amène l'élève à développer davantage son autonomie, son potentiel créateur, sa sensibilité artistique, ses qualités d'interprète et de spectateur de même que son habileté à s'exprimer et à communiquer par la musique.</p>	Ne s'applique pas	https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programme-formation-ecole-quebecoise/secondaire/musique

	(programme optionnel)	169594		<p>L'élève inscrit à la formation optionnelle Musique à la possibilité d'approfondir les apprentissages qu'il a réalisés au premier cycle dans le cours de musique ou à l'occasion du cours de musique obligatoire du deuxième cycle, et d'explorer de nouvelles avenues.</p> <p>Par ailleurs, l'élève inscrit à la formation optionnelle Musique et multimédia est incité à développer son potentiel musical à travers de nouvelles modalités esthétiques découlant de l'interaction de plusieurs médias¹ liés aux technologies de l'information et de la communication. Comme celui du premier cycle, le programme de musique du deuxième cycle s'articule autour de trois compétences complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer des œuvres musicales ; • interpréter des œuvres musicales ; • apprécier des œuvres musicales. 		
--	-----------------------	--------	--	---	--	--

2.13 Technologie

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	<i>Science et technologie</i>	055104 055204	1 ^{er} cycle du secondaire (1 ^{re} et 2 ^e année)	<p>Le programme cible le développement de trois compétences interreliées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique; 2. mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques; 3. communiquer à l'aide des langages utilisés en science et technologie. <p>La première compétence met l'accent sur la dimension méthodologique. Elle est axée sur l'appropriation de concepts et de stratégies à l'aide des démarches d'investigation et de conception qui caractérisent respectivement le travail du scientifique et celui du technologue.</p> <p>La deuxième compétence met l'accent sur la conceptualisation et le transfert des apprentissages, notamment dans la vie quotidienne. Elle implique aussi une réflexion sur la nature même des connaissances scientifiques et technologiques, leur évolution et leurs multiples retombées, notamment sur les plans économique et social.</p> <p>La troisième compétence, indissociable des deux autres, est de l'ordre de la communication. Elle fait appel aux divers langages propres à cette discipline et essentiels au partage d'information, de même qu'à l'interprétation et à la production de messages à caractère scientifique ou technologique.</p> <p>Enfin, le contenu de formation, soit les concepts et les repères culturels, est divisé en quatre grands univers (vivant, matériel, technologique, Terre et espace) auxquels s'ajoutent des stratégies, des techniques et des attitudes.</p> <p>Ce programme est obligatoire.</p>	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeg/secondeire/domaine-de-la-mathematique-de-la-science-et-de-la-technologie/science-et-technologie
QUÉBEC	<i>Science et technologie</i>	055306 055444	2 ^e cycle du secondaire (3 ^e et 4 ^e année)	<p>Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme <i>Science et technologie</i> du 1^{er} cycle du secondaire. Il cible le développement des trois mêmes compétences :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique; 2. mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques; 3. communiquer à l'aide des langages utilisés en science et technologie. 	Ne s'applique pas	

				<p>D'autre part, le contenu de formation, soit les concepts et les repères culturels, est divisé en quatre grands univers (vivant, matériel, technologique, Terre et espace) auxquels s'ajoute des stratégies, des techniques et des attitudes.</p> <p>Enfin, les compétences et les connaissances se construisent dans le cadre de situations d'apprentissage et d'évaluation associées au thème <i>L'humain, un organisme vivant</i> en 3^e année du secondaire, et aux quatre problématiques environnementales à l'étude en 4^e année du secondaire, soient les changements climatiques, le défi énergétique de l'humanité, l'eau potable, la déforestation.</p> <p>Ce programme est obligatoire dans le parcours de formation générale. À partir du 2^e cycle du secondaire, l'élève choisit chaque année le parcours de formation générale OU le parcours de formation générale appliquée.</p>		
QUÉBEC	<i>Applications technologiques et scientifiques</i>	057306 057406	2 ^e cycle du secondaire (3 ^e et 4 ^e année)	<p>Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme <i>Science et technologie</i> du 1^{er} cycle du secondaire. Ainsi, il cible le développement des trois mêmes compétences :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique ; 2. mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques ; 3. communiquer à l'aide des langages utilisés en science et technologie. <p>D'autre part, le contenu de formation, soit les concepts et les repères culturels, est divisé en quatre grands univers (vivant, matériel, technologique, Terre et espace) auxquels s'ajoutent des stratégies, des techniques et des attitudes. Il s'organise autour d'applications liées à sept champs technologiques : technologies médicales, technologies agricoles et agroalimentaires, technologies de l'énergie, technologies de l'information et de la communication, technologies des transports, technologies de production manufacturière et technologies de la construction.</p> <p>Ce programme est obligatoire dans le parcours de formation générale appliquée. À partir du 2^e cycle du secondaire, l'élève choisit chaque année le parcours de formation générale OU le parcours de formation générale appliquée.</p>	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeg/secondeire/domaine-de-la-mathematique-de-la-science-et-de-la-technologie/applications-technologiques-et-scientifiques
QUÉBEC	<i>Science et technologie de l'environnement</i>	058404	4 ^e année du secondaire	<p>Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme <i>Science et technologie</i> du 1^{er} cycle du secondaire. Ainsi, il cible le développement des trois mêmes compétences :</p>	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeg/s

	(programme optionnel)			<ol style="list-style-type: none"> 1. chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique ; 2. mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques ; 3. communiquer à l'aide des langages utilisés en science et technologie. <p>D'autre part, le contenu de formation, soit les concepts et les repères culturels, est divisé en quatre grands univers (vivant, matériel, technologique, Terre et espace) auxquels s'ajoutent des stratégies, des techniques et des attitudes. Enfin, aux problématiques suggérées dans le programme <i>Science et technologie</i> du 2^e cycle du secondaire, soit les changements climatiques, le défi énergétique de l'humanité, l'eau potable et la déforestation, s'ajoutent celles de l'énergie, des matières résiduelles et de la production alimentaire.</p> <p>Ce programme est optionnel dans le parcours de formation générale. À partir du 2^e cycle du secondaire, l'élève choisit chaque année le parcours de formation générale OU le parcours de formation générale appliquée.</p>		econdaire/domaine-de-la-mathematique-de-la-science-et-de-la-technologie/science-et-technologie-de-l'environnement
--	-----------------------	--	--	--	--	---

2.14 Orientation professionnelle et formation au choix de carrière

Il est à savoir qu'en plus des options de programmes suivants, des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle sont offerts à tous les élèves de la 5^e année du primaire à la 5^e année du secondaire, mais ne font pas partie d'un programme évalué. Ils sont enseignés aux élèves à travers les différentes disciplines pour environ 10 heures par année. Au terme de leur parcours secondaire, les élèves auront fait l'apprentissage de 19 contenus leur permettant d'être outillés pour faire des choix scolaires et professionnels éclairés. [Orientation scolaire et professionnelle | Ministère de l'Éducation \(gouv.qc.ca\)](https://www.education.gouv.qc.ca/enseignement-orientation)

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	Projet personnel d'orientation (PPO)	106304 106404	Secondaire 3 ou 4 (2 ^e cycle du secondaire) 2 ^e cycle du secondaire (3 ^e et 4 ^e secondaire)	Le projet personnel d'orientation (PPO) offre aux élèves du deuxième cycle du secondaire une occasion unique de découvrir diverses professions susceptibles de correspondre à leurs aptitudes, à leurs goûts et à leurs aspirations. Ce programme place l'élève au centre de l'action, en l'amenant à explorer plusieurs secteurs d'intérêt et à éprouver ses choix par de nombreuses expérimentations. Il lui offre l'occasion de poursuivre la construction de son identité personnelle et professionnelle dans une exploration dont il est le maître d'œuvre et de se doter ainsi des outils nécessaires pour enrichir cette construction sa vie durant. (PFEQ PPO p.1) Les deux compétences à développer sont : Compétence 1 : Réaliser une démarche exploratoire d'orientation Compétence 2 : Se situer au regard de son orientation scolaire et professionnelle	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeg/secondaire/domaine-du-developpement-professionnel/projet-personnel-orientation
QUÉBEC	Exploration de la formation professionnelle	198402 198404	Secondaire 3 ou 4 2 ^e cycle du secondaire	Le programme d'exploration de la formation professionnelle offre aux jeunes une occasion particulière de se familiariser avec l'ensemble des secteurs de la formation professionnelle et de côtoyer le monde du travail. Il leur permet de découvrir un grand nombre de métiers qui pourraient éventuellement les intéresser et de s'initier à certains d'entre eux. Il les incite ainsi à se projeter dans l'avenir, à mieux circonscrire leurs aptitudes, leurs aspirations et leurs passions, et à se donner une représentation d'eux-mêmes comme futurs travailleurs. Il offre aux élèves la possibilité d'explorer l'ensemble des secteurs de la formation professionnelle et de s'initier à la vie des centres offrant ce type d'enseignement, voire de s'imprégner, de près ou de loin, de l'ambiance de leurs ateliers de travail. Il est caractérisé par une grande diversité d'activités qui peuvent avoir lieu à l'intérieur de la classe, dans des centres de formation professionnelle ou dans la communauté. (PFEQ EFP p.1) Les deux compétences à développer sont :	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeg/secondaire/domaine-du-developpement-professionnel/explo-ration-de-la-formation-professionnelle

				<ul style="list-style-type: none"> • Compétence 1 : Explorer la formation professionnelle • Compétence 2 : Se situer au regard de la formation professionnelle 		
QUÉBEC	Sensibilisation à l'entrepreneuriat	104522 104524	Secondaire 5 2 ^e cycle du secondaire	<p>Il est important que l'élève développe l'esprit d'entreprendre, c'est-à-dire une mentalité qui conduit à prendre des initiatives, à relever des défis et à devenir acteur de son propre avenir. C'est pour préparer les élèves en ce sens qu'a été conçu le programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat. Dans le cadre du programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat, les élèves participent à des expériences entrepreneuriales qui leur permettent d'entretenir des rapports dynamiques avec la communauté et de commencer à y jouer un rôle actif. (PFEQ SE p.1-2)</p> <p>Les deux compétences à développer sont :</p> <p>Compétence 1 : Se situer au regard de l'entrepreneuriat</p> <p>Compétence 2 : Mettre en œuvre un projet entrepreneurial</p>	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/secondaire/domaine-du-developpement-professionnel/sensibilisation-a-l'entrepreneuriat

2.15 Éducation et formation appliquées et professionnelles

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC						

2.16 Autres cours

P/T	Nom du cours	Code du cours	Niveau scolaire	Description	Préalable	Lien
QUÉBEC	Projet intégrateur	102502	5 ^e secondaire 2 ^e cycle	<p>Les deux éléments clés que sont la réalisation d'un projet et l'intégration des apprentissages doivent donc être étroitement conjugués dans la mise en œuvre du programme, ce qui demande un accompagnement soutenu de la part de l'enseignant, à travers des situations dont la nature et le déroulement dépendront des besoins suscités par les projets particuliers des élèves. (PFEQ PI page 2)</p> <p>Les deux compétences à développer sont :</p> <p>Compétence 1 : Réaliser un projet intégrateur</p> <p>Compétence 2 : Établir des liens entre ses apprentissages</p>	Ne s'applique pas	https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/secondaire/projet-integrateur

Coordonnées

Pour toute question, veuillez communiquer avec la Direction des programmes d'études en formation générale des jeunes (DPÉFGJ) du ministère de l'Éducation du Québec à l'adresse suivante :

DPEFGJ@education.gouv.qc.ca